

DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



Élections professionnelles dans les TPE 2021 Toutes et tous, votez CGT !

Au cours du 1^{er} semestre 2021, près de 4,5 millions de salarié-e-s dans les TPE (entreprises de moins de 11 salarié-e-s et particuliers employeurs) vont être appelé-e-s à voter pour l'organisation syndicale qui les représentera durant quatre années.

Une opportunité à saisir pour les salarié-e-s des cabinets dentaires

Ces élections sont une opportunité pour les électeur-ric-e-s et vous, salarié-e-s des cabinets dentaires, d'être pleinement représenté-e-s. Les résultats de la CGT lors de ces élections lui permettront à la fois :

- de désigner ses conseiller-ère-s prud'hommes ;
- de désigner les salarié-e-s qui siégeront au sein des commissions paritaires régionales interprofessionnelles – CPRI ;
- de mesurer sa représentativité, élément essentiel pour peser dans la branche (négociations et signatures d'accord, négociations salariales...).

Cette élection sera un moment fort de la démocratie sociale

Dans les cabinets dentaires, 45000 salarié-e-s exerçant dans 40000 cabinets seront appelé-e-s à voter pour une organisation syndicale. Avec la CGT, défendons nos droits, nos emplois, nos qualifications, revendiquons de meilleurs salaires et de bonnes conditions de travail.

La CGT revendique aussi :

- la reconnaissance de la pénibilité de vos métiers, pour un départ en retraite plus tôt ;
- une revalorisation des qualifications et de l'ancienneté ;
- une convention collective de haut niveau ;
- une plus grande participation des salarié-e-s dans les prises de décision sur leurs lieux de travail.

Avec la CGT, donnez-nous la force pour vous représenter, vous défendre au quotidien, pour faire respecter vos droits et être plus forts !

Toutes et tous nos candidat-e-s CGT se sont engagé-e-s pour représenter vos intérêts ! En votant CGT, vous voterez aussi pour vous !

Un vote important pour les salarié-e-s des cabinets médicaux

La branche des cabinets médicaux compte plus de 80000 salarié-e-s, la plupart dans des structures comptant moins de 11 salarié-e-s et donc concerné-e-s par cette élection.

Votre vote est particulièrement important pour donner les moyens à la CGT de vous aider en nous permettant d'améliorer notre représentativité dans les instances chargées de vous défendre et de vous représenter telles que :

- le tribunal des prud'hommes ;
- les commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI) ;
- la convention collective...

Bien que souvent isolé-e-s, en votant CGT vous n'êtes plus seul-e-s !

Partout sur le territoire, vous pouvez obtenir de l'information et une aide auprès de nos unions locales et départementales. Dans tous les conseils de prud'homme, la CGT veille au rétablissement de vos droits.

Que vous soyez secrétaire médical-e, manipulateur-ric-e d'électroradiologie médicale, technicien-ne de laboratoire, auxiliaire de soins, personnel administratif, logistique ou futur-e assistant-e médical-e... La CGT connaît parfaitement vos métiers et les difficultés à exercer en relation proche et directe de votre employeur, souvent médecin, et peu regardant à l'application des règles du droit du travail !

Pourquoi voter CGT ?

- la CGT est présente au sein de toutes les institutions pour vous défendre ;
- la CGT est négociatrice de votre convention collective ;
- la CGT revendique la revalorisation des métiers à prépondérance féminine au même niveau que ceux à prépondérance masculine.

Nous serons présents pour la valorisation des métiers ! Nous serons présents pour la valorisation des salaires ! Nous serons présents pour défendre et faire respecter vos droits !